

DECRET N° 79/298 DU 12/6/79
portant nomination de Monsieur GAMBOU Léon Joseph,
Sous Intendant en qualité de Directeur de l'Equi-
pement et des Affaires Financières.--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCF/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 77/528 du 21 Octobre 1977 portant nomination de Monsieur
ZOMAMBOU-BONGO Joseph en qualité de Directeur de la DEAF ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.-- Monsieur GAMBOU Léon Joseph, Sous Intendant est nommé Directeur de
l'Equipement et des Affaires Financières du Ministère de l'Education Nationale
en remplacement de Monsieur ZOMAMBOU-BONGO appelé à d'autres fonctions.

Article 2.-- Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républi-
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./--

Brassaville, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.